



GT MUTATIONS :

ET SI ON PARLAIT DES AGENTS ?

Le 19 octobre s'est tenu le GT mutations annuel, RDV désormais habituel pour évoquer les évolutions envisagées pour l'année à venir. Or, le contenu des documents préparatoires à cette réunion et la communication du Directeur Général sur Ulysse ont profondément modifié la nature de cette réunion : il ne s'agissait plus d'évoquer des évolutions à la marge mais au contraire d'engager des discussions sur une transformation radicale des règles de mutations en vigueur jusque-là.



Le climat extrêmement tendu dès l'ouverture des échanges n'a pas permis la sérénité nécessaire à des débats de fond dans l'intérêt des personnels.

Si le Directeur des RH, Président de séance, a d'emblée indiqué qu'il existait des

marges de discussions, des points de blocages de nature à empêcher toute véritable négociation sont très vite apparus. En conséquence, les syndicats ont quitté la séance à l'issue du 3^{ème} tour de table, 3H après l'ouverture des débats. Que faut-il retenir de cet échange ? Le DRH a indiqué n'avoir aucun mandat pour revenir sur les 2 points suivants :

- affectation au département depuis la CAPN ;
- délai de séjour obligatoire de 3 ans, tant fonctionnel que géographique, pour les 1^{ères} affectations (recrutement et promotion) et de 2 ans pour les autres agents ;

Resteraient en discussion les thématiques suivantes :

- le cadrage national du dispositif ;
- les garanties individuelles et collectives ;
- l'organisation et le fonctionnement du dispositif.

FO n'ayant obtenu ni assurance sur la suppression des affectations à la disposition du Directeur (ALD), ni garantie concernant la notion de "l'intérêt du service" ni non plus la levée du blocage fonctionnel et géographique, a considéré que la poursuite des discussions n'apporterait rien de nouveau et a donc quitté la séance. Pour **FO**, les règles de mutation en vigueur sont inadaptées aux préoccupations des personnels souhaitant muter à l'intérieur d'une Direction.

Si nous comprenons bien que leur situation doit être prise en considération, le projet d'affectation au département tel que présenté comporte trop de zones d'ombres et ne saurait être accepté en l'état, les agents risquant ainsi d'être livrés à l'arbitraire local.

Cette inquiétude est d'autant plus fondée que la DGFIP refuse de revenir sur la question du blocage géographique et fonctionnel comme sur la notion "d'intérêt du service".

De plus, la réponse à notre question concernant l'éventualité d'une mise en place, à terme de CAP locale

ou régionale interministérielle, nous semble très vague.

En effet, le Président s'est borné à nous déclarer qu'il serait "surpris" de voir un jour des CAP interministérielles.

FO a réitéré en séance l'ensemble de ses revendications.

À l'issue de la réunion, le Président a pris les engagements suivants :

- audience auprès du DG pour l'ensemble des syndicats ;
- réunions bilatérales si nécessaire.

Comme à son habitude, **FO** y défendra ses positions dans le seul intérêt des agents.

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL SYNDICAL

NDLR : le Conseil Syndical (CS) est composé de militants élus par le Congrès et se réunit au moins 3 fois par an. Il est chargé d'exécuter les décisions votées en Congrès (feuille de route de **FO** DGFIP entre 2 congrès).

Le CS de **FO** DGFIP alerte les personnels sur une situation sociale préoccupante à la Fonction Publique en général et à la DGFIP en particulier.

FO DGFIP s'inscrit dans la résolution du Comité Confédéral National du 28 septembre considérant que de nombreuses dispositions contenues dans les ordonnances Loi Travail sont inacceptables et qu'il convient de les combattre.

Au niveau Fonction Publique malgré la mobilisation du 10 octobre, le Ministre DARMANIN n'entend pas les légitimes revendications exprimées par les fonctionnaires. Pour le CS, il est intolérable que les agents publics demeurent les seuls salariés de ce pays pour qui le transfert cotisations sociales/CSG ne se traduira pas par un gain de pouvoir d'achat au contraire.

À la DGFIP, le niveau de mobilisation le 10 octobre très supérieur à la moyenne de la Fonction Publique témoigne d'un malaise persistant dans les services. Les politiques successives de suppressions d'emplois relayées par la Direction Générale aboutissent à un resserrement accéléré du réseau et au démantèlement des missions. L'ASR (Adaptation des structures et du réseau) qui, au prétexte d'efficacité, n'a d'autre objectif que d'adapter les services à une diminution constante des moyens humains et matériels, fait des ravages.

Le CS alerte les personnels sur l'urgence à combattre cette politique responsable de la dégradation des conditions de travail et du service rendu au public.

Le 1er Ministre a en effet publié une circulaire invitant l'ensemble des ministres à formuler des propositions pouvant aller jusqu'à l'abandon de missions dans le cadre du Comité d'Action Publique dit CAP 2022.

CAP 2022 : Comité d'Action Publique

Pour le Conseil Syndical **FO**, il est clair que le regroupement des sites et la concentration de certaines missions ont préparé le terrain pour des propositions d'abandon ou d'externalisation de missions considérées comme périphériques.

Enfin, conséquence de ce qui précède, le Directeur Général projette de réformer les règles de mutation des agents de toutes catégories.

FO DGFIP a toujours dénoncé l'inadéquation des règles actuelles tant au regard des attentes des personnels qu'aux besoins des services.

Le projet de la Direction Générale comporte des propositions inacceptables.

C'est pourquoi, **FO** DGFIP, fidèle à sa pratique portera avec détermination ses revendications dans le seul souci de préserver les droits et garanties des personnels dans le sens du progrès social.

Pour le CS, le combat pour de meilleures règles de gestion n'a de sens que dans le cadre d'un combat plus large pour le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emplois.

Quand il n'y a plus ni mission ni service, il n'y a plus ni agent ni règle de gestion à défendre.

FO DGFIP : libres indépendants et déterminés !

100 000 EMPLOIS SEULEMENT...

Toutefois si l'on ajoute l'année 2015 (ces données sont les plus récentes, connues seulement depuis cet été) pour mesurer l'impact du CICE, le bilan ne s'améliore pas plus, particulièrement au niveau de l'emploi. Il y a un effet positif mais modéré du CICE, concentré sur les entreprises les plus exposées au CICE, soit le quart des entreprises les plus bénéficiaires du CICE constate le comité de suivi.

Pour celui-ci, le CICE aurait participé à sauvegarder ou créer de l'ordre de 100 000 emplois entre 2013 et 2015.

En prenant "une fourchette large", le CICE aurait eu un impact sur la sauvegarde ou la création de 10 000 à 200 000 emplois. Ce résultat est donc très éloigné du million d'emplois promis par le patronat. (...)

Le CICE a une assiette assise sur les rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales versées par les entreprises dans la limite de 2,5 SMIC.

Au-delà des effets du CICE sur l'emploi, sur un certain nombre d'autres points indique le rapport les résultats disponibles ne permettent pas de trancher ou demeurent relativement fragiles. Quoi qu'il en soit, aucun résultat décisif ne saute aux yeux semble-t-il. Au plan de l'effet du CICE sur les salaires, le rapport du comité de suivi estime qu'il est difficile de trancher. L'effet CICE aurait plutôt favorisé les cadres et les professions intellectuelles supérieures. Le CICE n'a donc pas profité à l'ensemble des salaires... ce qui constituait une des promesses du patronat en amont de la création du crédit d'impôt.

PRÈS DE 100 MILLIARDS DE RECETTES FISCALES ABANDONNÉES EN SIX ANS...

Quel bilan peut-on tirer d'ores et déjà du CICE en terme budgétaire ? Au fil des années, le crédit d'impôt pèse de plus en plus lourd. En amont de mises à jour réalisées par le gouvernement dans le cadre du projet de loi de finances pour 2018, le rapport du comité de suivi apportait une première réponse.

Manque à gagner (en milliards d'euros) :

2013	2014	2015	2016	2017*	2013 à 2016
11,6	17,7	18,6	19,2	23,1	90,2

*estimation

L'addition est incomplète. Il faut ajouter le manque à gagner dû au CICE pour 2018, soit 20,5 milliards d'euros selon l'estimation du gouvernement.

De 2013 à 2018, le CICE qui a participé à reconstituer les marges des entreprises mais fort peu à créer des emplois a induit au total un manque à gagner de recettes fiscales à hauteur de 99,10 milliards d'euros... Dans ce même temps, les gouvernements qui visent à résorber au plus vite le déficit public prônent des plans drastiques d'économies lesquels mettent notamment les services publics à la diète.



CICE : SON BILAN N'A RIEN DE FLATTEUR

CICE : Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'emploi

Le Comité de suivi du CICE auquel participe **FO** vient de publier son 4^{ème} rapport annuel, celui de 2017. Le bilan de ses effets est sévère, particulièrement en ce qui concerne le volet emploi.

Ce qui restera dans l'histoire à propos des prétendus effets bénéfiques du CICE sur l'emploi pourrait se limiter d'une part à un Pin's brandi en 2013 par le Président du Medef, M. Pierre Gattaz promettant la création d'un million d'emplois grâce au Crédit d'impôt sur la compétitivité et l'emploi, d'autre part au coût pharamineux de la mesure fiscale à destination des entreprises.



Dans ce rapport 2017 le comité de suivi du CICE –auquel participe la Confédération **FO**, représentée par le secrétaire confédéral en charge du secteur économique, Pascal Pavageau– dresse un bilan peu flatteur de la mesure au plan de ses retombées sur la création d'emploi. Quant aux effets bénéfiques du CICE dans d'autres domaines, le bilan n'est pas plus glorieux. Au mieux, incertain.

Si le CICE (adopté via la loi de finances de 2012 et en vigueur depuis le 1er janvier 2013 puis intégré en 2015 au Pacte de responsabilité) a été largement utilisé par les entreprises et s'il a conduit à une amélioration de leurs marges constate le rapport, les autres impacts du CICE sont beaucoup moins probants. En 2013 et 2014 rappelle le rapport il y a eu une absence d'impact de court terme du CICE sur l'investissement, la recherche et développement et les exportations. Jusque-là rien d'étonnant, les décisions d'investissement peuvent prendre du temps concède le comité de suivi.